

Compte rendu de séance Séance du 13 Septembre 2021

L'an 2021 le 13 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , salle des associations, sous la présidence de MORETTI Jean Marc, Maire.

Présents : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mesdames BEAUPRÉ France, BEULAY Michelle, DIDÉ Charlène, MAUPETIT Emilie, MEUBLAT-GIRARDIN Cécile, MOREIRA Claire, TOURNOIS Martine, Messieurs CHANDIVERT LAURENT, DESCLOUX Bastien, GEST François-Michel, GÉNOT Cyril, POTIEZ Michel, SOLLIER Etienne.

MAGOT Julie a donné procuration à Jean Marc MORETTI

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 07/09/2021

Date d'affichage : 07/09/2021

A été nommée secrétaire : BEAUPRÉ France

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 12 juillet 2021.

DECISION MODIFICATIVE 3

Le maire rappelle :

Un montant de 45 736 euros a été prévu en provision sur le budget prévisionnel 2021, Ce montant correspond à la somme due aux propriétaires de l'Association foncière de remembrement suite au dernier remembrement (1992).

Plusieurs procédures ont été engagées par un propriétaire membre de l'AF, qui refuse la décision d'indemnisation, prise lors du remembrement.

La commune souhaitant solder cette dette envers l'Association foncière, en accord avec les services de la Préfecture il a été décidé de verser le montant directement à l'Association foncière.

Le maire rappelle également que l'Association foncière est actuellement sous tutelle du Préfet, tous les membres du bureau ayant démissionné il y a plusieurs années.

Afin de pouvoir honorer cet engagement il est nécessaire de procéder au transfert de fonds :

En section de fonctionnement :

- inscrire la dépense au compte 6748 pour un montant de 45 736 €
- inscrire en recette au compte 7815 la reprise de provision pour un montant de 45 736 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à la majorité des voix, soit 15 voix pour, cette décision et autorise le maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

DECISION MODIFICATIVE 4

Le maire expose :

Afin d'honorer les factures d'investissement et répondre aux exigences de la trésorerie sur les comptes d'imputation des dépenses il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Au compte 2031 - frais d'étude : une dépense de 4 760 euros

Au compte 2041582 - autres groupements - bâtiments et installation : une dépense de 2 500 €

Au compte 2151 - réseaux de voirie : une diminution de crédits de 7 260 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à la majorité des voix, soit 15 voix pour, cette décision et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution.

RPI MENARS-ST DENIS SUR LOIRE-VILLERBON : REPARTITION DES CHARGES

Le maire expose,

Une convention a été signée, entre les trois communes, en juillet 2009 pour définir le mode de gestion du RPI.

Les maires du regroupement scolaire se sont réunis pour déterminer une nouvelle règle de répartition des charges liées au fonctionnement des écoles. Jusque-là le calcul était fastidieux et compliqué.

Il a été proposé d'appliquer un forfait d'un montant de 350 € par enfant pour l'ensemble du RPI.

Le conseil municipal après discussion accepte la mise en place de ce forfait de 350 € par enfant.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire expose,

Deux agents du service de restauration ont quitté la collectivité, l'un a démissionné et l'autre est parti en retraite.

Afin de procéder à leur remplacement, deux agents qui travaillent depuis un an au sein des services périscolaires, vont être nommés sur ces postes permanents.

L'agent qui sera nommé sur le poste à temps complet complétera l'équipe des services techniques selon les nécessités de service et pourra palier aux absences des autres agents (congés, maladies).

Ce poste sera remplacé par un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet afin de garantir sa traçabilité administrative.

Le poste d'adjoint technique à temps non complet 29.5/35ème sera supprimé et remplacé par un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35ème.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 15 voix pour, accepte ces suppressions et créations de postes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire expose,

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté de Saint Amand Longpré exerce ses missions auprès des écoles de plusieurs communes dont Villerbon.

Il est composé d'une enseignante spécialisée et d'un psychologue qui interviennent auprès des enfants et des parents.

Le RPI Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon s'est réuni pour décider du versement d'une subvention au Rased. Un montant de 50 euros par commune a été proposé.

L'ensemble des membres présents ainsi que les autres communes étudieront plus précisément l'opportunité de verser un montant plus conséquent les années suivantes étant donné l'importance des missions exercées par le Rased.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix, soit 15 voix pour, ces propositions.

Le maire donne la parole à Michel Potiez, adjoint en charge des associations, qui explique qu'une réunion aura lieu mardi 14 septembre avec tous les présidents des associations de Villerbon.

Il précise qu'un document sera remis à chaque association qui permettra ensuite de travailler sur le montant des subventions à venir.

Il explique que l'Association ASCV regroupant les sections danses, tennis de table et football a été dissoute suite à des problèmes rencontrés par la section danse et de nouvelles associations tennis de table, football et pétanque ont été créées.

Michel Potiez parle également de nouvelles associations qui ont sollicité la commune ; il donne l'exemple d'une future association de jeux de société.

Le conseil municipal sera prochainement amené à travailler sur les subventions à verser.

AFFAIRES DIVERSES

Projet panneaux photovoltaïques :

Le maire rappelle qu'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques a été déposé.

Il précise qu'une réunion a eu lieu avec le prestataire, les services d'Agglopolys ainsi que d'autres intervenants sur l'opportunité d'une telle installation.

Il rappelle qu'il n'a jamais été question d'abattre des arbres comme cela avait été colporté.

Eco-quartier :

Le maire indique que les études préalables (étude de sol, métrage ...) vont avoir lieu afin de déterminer si la création d'un Eco-quartier est réalisable techniquement.

Concert :

Le maire indique qu'un concert aura lieu dans l'église, le 5 mars 2022.

Festillésime :

Le maire indique que le spectacle Echappée Belle a rencontré un beau succès malgré les conditions climatiques (pluie intermittente) et que les enfants présents se sont bien amusés. Une cinquantaine de personnes a profité de cette représentation originale.

Les membres présents s'interrogent sur la date choisie : le maire rappelle qu'initialement le spectacle devait avoir lieu un week-end mais que les mesures sanitaires successives ont contraint la commune et la compagnie à changer de date de représentation.

Le maire précise qu'une présentation a été faite la veille aux élèves de primaire de Villerbon.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler l'expérience l'an prochain avec la même compagnie. Un travail sera fait sur la mise en place d'une communication plus grande afin que les Villerbonnais puissent profiter de ces représentations de qualité.

Le maire donne la parole aux membres présents :

Etienne Sollier - adjoint à la voirie :

- Agglopolys en charge de l'entretien des voies communautaires a investi 23 000 euros dans le revêtement de la voie communautaire de Villesecron.

Un audit réalisé prévoit la remise en état de la voie communautaire de Jarday côté Est.

Etienne précise qu'il profitera de l'intervention de l'entreprise pour demander un devis pour la pose de plateaux côté est.

Il rappelle que la commission voirie étudiera pour le budget 2022, l'opportunité de sécuriser l'ensemble des hameaux et du bourg et en particulier la pose de plateaux à Villeroigneux, Villesecron et Jarday.

Michel Potiez - adjoint à la communication :

- La commission communication va travailler sur un livret d'accueil qui sera remis aux nouveaux arrivants.

- Repas des aînés : il aura lieu le 17 octobre prochain, les invitations seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres

Une discussion est lancée sur l'âge défini pour assister au repas.

Les membres présents en majorité considèrent que 60 ans n'étant plus l'âge de départ en retraite, il semble plus cohérent de choisir l'âge de 65 ans.

Il est décidé que pour le repas des aînés l'âge minimum requis sera de 65 ans et le pass sanitaire sera exigé.

Cécile Meublât-Girardin – adjointe aux affaires scolaires :

- Fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée.

- Elle précise les nouvelles règles d'utilisation du transport scolaire qui reste entièrement gratuit ; l'établissement d'une carte de transport scolaire est à effectuer sur le site d'Azalys moyennant 20 € par an d'abonnement et 3 euros pour la fabrication de la carte (un tarif préférentiel est mis en place selon

certaines conditions)

Les services d'Agglopolys ayant changé de prestataire, une communication aux communes n'a été faite qu'en juillet dernier.

Les administrés n'ont reçu l'information qu'à la rentrée scolaire au même titre que tous les documents remis à cette occasion.

Le changement n'a pas engendré de questionnement ou de mécontentement particulier auprès des services de la commune.

Charlène Didé dit que des administrés l'ont interrogée sur la possibilité de continuer à mettre leur enfant de maternelle au car scolaire.

Le courrier ne parlait que des nouvelles règles appliquées aux enfants de primaire.

Ce courrier commun à tous les parents du RPI n'a pas soulevé d'autres interrogations.

Laurent Chandivert dit qu'il pensait que le transport scolaire était payé directement par la commune. Le maire précise que c'est Agglopolys qui a repris cette compétence il y a plusieurs années.

Le maire donne la parole aux autres membres du conseil municipal :

Charlène Didé demande où en est le raccordement de la Fibre à Villerogneau.

Etienne Sollier a relancé le prestataire pour qu'il soit effectué d'ici la fin de mois de septembre.

Il indique que les particuliers peuvent écrire à Orange en leur demandant d'être raccordé puisqu'ils sont dans l'obligation de réaliser le raccordement 6 mois après leur éligibilité au service.

Bastien Descloux demande des précisions sur une déviation des camions venant de Ménars pendant les travaux du futur lotissement.

Le maire indique qu'un accord ponctuel a été donné et dit vérifier auprès de la commune de Ménars la durée de cette déviation.

Séance levée à 22h05

En mairie, le 17/09/2021

Le Maire

Jean Marc MORETTI



La secrétaire de séance

France BEAUPRÉ